

BAREME D'HONORAIRES (TTC*)

A la charge du vendeur et non cumulatif

MONTANT DE LA TRANSACTION VENTE	POUR UN MANDANT SIMPLE	POUR UN MANDANT EXCLUSIF
Jusqu'à 40 000 €	3 500 € TTC	3 500 € TTC
De 40 001 à 80 000 €	5 000 € TTC	5 000 € TTC
De 80 001 à 100 000 €	7 000 € TTC	8 000 € TTC
De 100 001 à 125 000 €	8 000 € TTC	10 000 € TTC
De 125 001 à 150 000 €	10 000 € TTC	12 000 € TTC
De 150 001 à 200 000 €	12 000 € TTC	14 000 € TTC
De 200 001 à 250 000 €	14 000 € TTC	16 000 € TTC
De 250 001 à 300 000 €	16 000 € TTC	18 000 € TTC
De 300 001 à 350 000 €	18 000 € TTC	21 000 € TTC
De 350 001 à 400 000 €	20 000€ TTC	24 000 € TTC
A partir de 400 001 €	5 %	6 %
Frais minimum sur transaction	3 500 € TTC	

SUR LES FONDS DE COMMERCE

- 10 % TTC du prix de vente
- Frais minimum sur transaction 5 000 € TTC

SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX

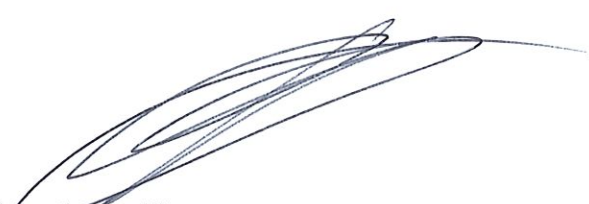
- 10 % TTC du prix de vente
- Frais minimum sur transaction 5 000 € TTC

ESTIMATION

- Gratuite

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

Honoraires au 08/10/2018
La Direction



Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier

Siège social : SAS PRIMMO - 65 route de Bayonne 64140 BILLERE

SARL au capital de 10 000 € - RCS PAU 828 226 167- Carte pros n° 64022017000017840 délivrée par la préfecture des PA

TVA intracommunautaire FR 39828226167

Montant global de la Garantie : 110 000 €. Caisse de Garantie CEGC 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 59999 - 92919 La Défense Cedex

Compte bancaire séquestre : 86059682639 ouvert à la Banque Populaire (64). Versement par chèque ou virement.